



Association Bastidienne de la Culture et du Divertissement

1 place de la Paix

81500 LABASTIDE ST GEORGES

Tél : 06.81.03.38.49 – Jacques BELTRAMINI – Président

Mail : abcd.81500lsg@gmail.com

www.marchedenoellabastidestgeorges.fr



ABCD Labastide St Georges

Info : Responsable EXPOSANTS : Chantal BLATERON – tel 06 07 91 90 42 – Mail : abcd.secretariat@gmail.com

MARCHE DE NOEL

Vendredi 1 décembre 2023 au dimanche 3 décembre 2023

Article 1 – ORGANISATION

L'Association Bastidienne de la Culture et du Divertissement de Labastide St Georges souhaite que ce marché s'inscrive pleinement dans la tradition des préparatifs de la fête de Noël, selon les critères suivants :

- Les emplacements de stands sont prioritairement alloués aux artisans, créateurs, producteurs, associations ou artistes libres
- La décoration des stands, fournie par l'exposant doit être soignée et en rapport avec le thème de Noël.
- Les produits présentés et vendus doivent être originaux et en lien avec le thème de Noël, l'artisanat d'art, l'artisanat local ou les traditions gastronomiques locales (fournir des photos des articles ou du stand)
- Dans le cas où de nouvelles normes sanitaires devraient être appliquées, nous nous réservons le droit d'adapter le règlement.
- Un plan avec votre numéro d'emplacement vous sera envoyé **courant novembre**.

L'association organisatrice propose d'aménager un espace permettant aux visiteurs de s'installer afin de se restaurer sur place. Des animations gratuites pour les enfants sont organisées pour attirer du public. Une communication est faite sur internet, sur facebook, sur instagram, affichage, programmes, panneaux sur les routes, médias presse écrite et radios.

Un gardiennage de nuit sera assuré.

Article 2 – LIEU – DATE ET HEURES D'OUVERTURE

Le Marché de Noël se tiendra les **vendredi 1 décembre 2023 au dimanche 3 décembre 2023** à la salle omnisports Raymond Bressolles – Place Marcel Cerdan – 81500 LABASTIDE ST GEORGES

Horaires du marché :

Vendredi : 17 h30 – 21 h 00 inauguration du marché
Samedi : 9 h 30 – 19 h 00
Dimanche : 9 h 30 – 18 h 00

Installation : Le vendredi à partir de 13 h 30

La participation à la manifestation est subordonnée à l'acceptation sans réserve du présent règlement. Les exposants retenus s'engagent à être présents pour toute la durée de la manifestation aux plages horaires obligatoires. Il est admis que l'organisateur se réserve la possibilité de modifier les horaires en fonction d'impératifs nouveaux ou de conditions climatiques.

Article 3 – INSCRIPTIONS – ADMISSIONS - PAIEMENT

Hors cas particuliers, les emplacements de stands sont attribués dans la salle omnisports Raymond BRESSOLLES chauffée.

Leurs dimensions s'entendent en mètres linéaires pour une profondeur de 2 mètres.

Des chalets en bois (3.5 m sur 2.5 m) sont mis à disposition voir le tarif sur la fiche d'inscription.

L'association organisatrice peut fournir des tables dans la limite du stock disponible, chaises, grilles et accès à une prise électrique (réservation préalable sur la fiche d'inscription) – rallonge conforme NF à prévoir par l'exposant de 15 mètres

Les inscriptions et admissions

Veillez compléter et signer le volet « Charte de l'Exposant » accompagné des pièces justificatives suivantes selon votre statut en cours :

- Soit une photocopie recto/verso de votre pièce d'identité, soit joindre un K Bis du Registre du Commerce, carte de commerçant non sédentaire, soit attestation d'inscription au registre des métiers, soit photocopie de la carte d'affiliation à la MSA.
- Pour tous les exposants : une attestation de police d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité au moment du Marché de Noël (**RC pour dommages causés à autrui et également les dommages matériels directs subis par les biens – stands, produits...- consécutifs à incendie, tempêtes, dégât des eaux, vol**) dans le cas négatif, la responsabilité vous incombe pleinement.

Chèque de règlement à l'ordre de l'ABCD LABASTIDE ST GEORGES

À retourner à l'adresse suivante :

- **MME BLATERON Chantal – 15 rue Pierre et Marie Curie – 81500 LABASTIDE ST GEORGES**
- Joindre impérativement photos et dépliants montrant vos réalisations et/ou votre stand (possibilité d'envoi par mail à abcd.secretariat@gmail.com)

IMPORTANT

- Envoi des dossiers d'inscription par l'association par mail ou sur le site internet : noellabastide.fr
- Aucune réservation d'emplacement ne sera prise en compte par téléphone.
- Seuls les dossiers complets, accompagnés du règlement seront étudiés par les membres du bureau ABCD pour validation dans les conditions précitées dans l'article 1 et dans la limite des places disponibles selon leur ordre d'arrivée
- Les emplacements seront sélectionnés sur le plan par l'association.
- Le chèque sera mis à l'encaissement à partir de début octobre.
- Tout désistement d'exposant et de quelle nature que ce soit, **après le 1^{er} novembre**, n'entraînera pas de remboursement.
- En cas d'intempérie, aucun engagement ne sera remboursé.

Article 4 - FOURNITURES NON COMPRISES

Transport, manutention, emballage ou déballage, habillage des tables, petit matériel nécessaire à l'installation des stands, gardiennage pendant les heures d'ouverture, rallonges électriques, enlèvement et stockage des emballages vides.

Article 5 – STATIONNEMENT DES VEHICULES - INSTALLATION DES STANDS – OBLIGATIONS DES EXPOSANTS

Un membre de l'association sera présent pour vous accueillir. Il est nécessaire de vous présenter à votre arrivée et remettre le lot destiné à la tombola organisée par l'ABCD.

Tout exposant s'engage, après le déchargement de ses marchandises, à suivre les instructions des organisateurs en ce qui concerne le stationnement de leur véhicule afin de ne pas encombrer l'aire de stationnement réservée aux visiteurs.

Chaque exposant devra faire en sorte de n'apporter aucune gêne pour les voisins et acheteurs, de ne déborder en aucune façon dans les allées prévues pour la circulation ou les zones de passages entre stands et de rester dans la

limite des emplacements fixés par le règlement du marché. Chacun devra maintenir les abords du marché propres et s'interdire tout appareil destiné à faire du bruit ou amplifier les sons (la salle étant sonorisée par nos soins)
L'accès aux issues de secours devra être formellement respecté.

Les exposants qui postulent s'engagent à être présents eux-mêmes sur leur stand ou éventuellement se faire représenter par une personne de leur choix.

L'utilisation d'appareils de chauffage est strictement interdite.

Les exposants sont tenus de respecter les autres exposants ainsi que les membres bénévoles de l'organisation. Tout propos ou comportement visant à dénigrer ou porter préjudice à l'intégrité physique ou morale d'un membre de l'équipe d'organisation ainsi que toute entrave au bon déroulement du marché seront sanctionnés par la fermeture définitive du stand sans que l'exposant fautif ne puisse réclamer réparation ou indemnité.

Il ne sera pas toléré la vente de billets pour quelconque jeu ou tombola autre que ceux organisés par l'association organisatrice ABCD.

Article 6 – DEMONTAGE ET NETTOYAGE DES STANDS

Démontage des étalages à partir de 18 heures le dimanche

Après le démontage des stands, une attention particulière sera demandée aux exposants pour laisser le site et leur stand propre et débarrassé de tout déchet.

Des containers seront mis à leur disposition aux sorties du site. Ils devront restituer le matériel loué par l'organisateur en remettant la fiche déposée sur leur emplacement.

Article 7 – RESPONSABILITE - ASSURANCE

Les exposants sont responsables de tous les dégâts occasionnés aux matériels lors du transport, de l'installation, du fonctionnement ou de l'enlèvement du matériel.

L'organisateur ne répond pas des accidents ou des dommages qui pourraient survenir pour une cause quelconque aux personnes ou aux biens.

Les exposants renoncent à tout recours en cas d'accident, incident, vol, détérioration ou incendie. L'exposant est tenu de souscrire une assurance couvrant les objets exposés et plus généralement tous les objets mobiles ou autres lui appartenant ou en ayant la garde, mais également que lui-même et son personnel sont couverts pour les risques qu'ils peuvent causer à des tiers (***RC pour dommages causés à autrui et également les dommages matériels directs subis par les biens – stands, produits...- consécutifs à incendie, tempêtes, dégât des eaux, vol***).

L'organisateur décline toute responsabilité au sujet de pertes ou dommages qui pourraient être occasionnés aux échantillons et matériels exposés et autres, pour une cause quelconque. L'organisateur ne répond pas non plus des vols et incendie commis durant la manifestation.

Article 8 – DOTATION A LA TOMBOLA

L'exposant s'engage à doter la tombola organisée par l'Association Bastidienne de la Culture et du Divertissement d'un ou deux lots de produits de son stand d'une valeur minimum de 10 €. Les lots seront collectés à l'ouverture du marché le vendredi après-midi par un membre de l'association.

Article 9 – DIVERS

Les exposants s'engagent scrupuleusement à respecter sans réserve ledit règlement intérieur.

L'association sera amenée à faire des vues de leur stand dans le cadre de la promotion de cette manifestation. S'ils n'y sont pas favorables, ils devront avertir le secrétariat par écrit (mail : abcd.secretariat@gmail.com)



DEMANDE D'INSCRIPTION AU MARCHE DE NOEL

Vendredi 1 décembre 2023 au Dimanche 3 décembre 2023

Entre

L'association « ABCD » Association Bastidienne de la Culture et du Divertissement
Représentée par sa responsable « exposants » :

Chantal BLATERON -15 rue Pierre et Marie Curie – 81500 LABASTIDE ST GEORGES

Et

Inscription pour le marché de Noël

à retourner accompagnée du chèque à :

**MME BLATERON -15 rue Pierre et Marie Curie –
81500 LABASTIDE ST GEORGES**

NOM :	Prénom :
Demeurant à :	
CP :	Ville :
téléphone/portable :	
e-mail :	Site web :
NOM Entreprise :	
Détail précis de l'activité :	

D'autre part, il a été convenu ce qui suit :

HORAIRES : respect des horaires : montage et installation à partir de 13 h 30 le vendredi et démontage 18 h 00 le dimanche

STANDS : RESERVATION EMPLACEMENT ET MATERIEL POUR 3 JOURS DANS LE GYMNASSE			
Nombre de mètres linéaires		x 15 €	
Nombre de tables en fonction des disponibilités et des mètres linéaires souhaités	(1.86 m ou 2.40 m même tarif)	x 6 €	
Nombre de chaises		x 2 €	
Grille (dans la limite des grilles disponibles)		x 2 €	
Besoin d'électricité si oui = 2 €	OUI ou NON	X 2€	
TOTAL RESERVATION GYMNASSE			
2 CHALETS EN BOIS 3.5 m sur 2.5 m fermeture à clé			
À fournir : assurance « dommages » pour les 3 jours (voir règlement intérieur rubrique assurance)			
(y compris chaises, tables, grilles et électricité) préciser ci-dessus le nombre de matériel souhaité	1 chalet →	250 €	

L'association se décharge de tout vol ou détérioration (cf. le règlement intérieur)

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas d'intempéries au dernier moment sans aucun dédommagement

RAPPEL DES ENGAGEMENTS DE L'EXPOSANT

L'exposant :

- Devra respecter la surface d'exposition qui lui sera attribuée
- Devra s'affranchir de la participation financière relative à ses réservations (non remboursable)
- Devra s'engager à respecter cette charte
- Autorise l'association à utiliser les photos prises durant le marché (Facebook, site internet ...)
- Devra prévoir des rallonges électriques de 15 mètres au moins et d'un enrouleur
- Devra fournir une attestation d'assurance (RC pour dommages causés à autrui et également les dommages matériels directs subis par les biens – stands, produits...- consécutifs à incendie, tempêtes, dégât des eaux, vol)

Je soussigné**déclare avoir lu le règlement intérieur du marché de Noël** de Labastide St Georges et l'approuve.

Je joins un chèque pour le règlement des réservations libellé à l'ordre d'ABCD LABASTIDE ST GEORGES qui sera encaissé début octobre.

Fait à le :

Signature :

CADRE RESERVE A L'ASSOCIATION		
<input type="radio"/> Accord	<input type="radio"/> Refus	MOTIF